



# Grâce à l'alternance, réalisez votre entrée dans le monde professionnel !



## Licence Professionnelle



# MRTP

N° d'habilitation 2006 0324  
Diplôme délivré par l'Université d'Avignon  
www.univ-avignon.fr  
code RNCP 8920

## Management des Risques Technologiques et Professionnels

- Participer à l'identification, la prévention et la réduction des risques
- Mener une démarche d'analyse des risques professionnels et proposer des solutions innovantes dans une optique d'amélioration continue de la protection des personnes
- Savoir réaliser, dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur, le Document Unique de Sécurité, un dossier de demande d'un ICPE
- Assurer une veille technologique et réglementaire selon le référentiel de normes et réglementations, en lien avec la santé et la sécurité au travail et l'environnement
- Communiquer (y compris en langue anglaise) et organiser des actions de sensibilisation et de formation du personnel

### Selon la spécialité :

- Évaluer/optimiser les risques nucléaires dans le respect de la réglementation en vigueur
- Évaluer l'impact des polluants sur l'environnement et maîtriser le traitement des déchets

**Possibilité d'acquérir la qualification de « Personne Compétente en Radio-protection » selon l'arrêté en vigueur au 01/01/2016**



### Compétences professionnelles visées



### Informations métiers

L'animateur/coordonateur HSE assiste la direction de l'entreprise en contribuant à la politique de prévention des risques professionnels et technologiques. Dans le cadre d'une démarche intégrée, il veille à réduire l'impact de l'activité industrielle sur le plan humain et environnemental.



### Matières enseignées

#### Tronc commun

- Risques d'origine chimique
- Risques d'origine physique
- Risques incendie et explosion
- Management des systèmes
- Droit de l'environnement et urbanisme
- Hygiène et sécurité du travail
- Anglais et communication
- Projet Tuteuré
- Stage en alternance (contrat de professionnalisation)

#### Spécialité (au choix)

- Risque nucléaire, étude d'impacts sanitaires (préparation de la PCR niveau III – secteurs laboratoires, usines et sites de gestion des déchets)

Ou

- Étude d'impacts sur l'environnement



### Niveau requis

L2 scientifique, DUT ou BTS scientifique ou technique

2 semestres

Formation en alternance par période de deux à trois semaines



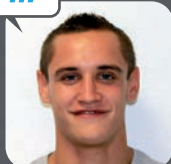
### Durée de la formation



### Et après ?

Poursuite d'études en Master professionnel  
Insertion professionnelle à 6 mois : 88%

### Paroles d'alternant



Aurélien D. « La licence Pro MRTP était une poursuite d'étude logique après mon DUT HSE. Je recherchais une formation en alternance pour acquérir de l'expérience professionnelle, c'est primordial pour trouver un job. Pari gagné ! »

AFPI / CFAI  
**pôle formation** des industries technologiques

CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

VAUCLUSE



## Le contrat de professionnalisation !

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

### € Rémunération de l'alternant

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
	65% SMIC	80% SMIC	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel
Entreprise UIMM*	70% SMIC	85% SMIC	100% SMIC

\* Entreprise relevant de la Convention Collective de la Métallurgie

- ▶ Durée du contrat : 12 mois
- ▶ Le contrat est assorti d'une période d'essai d'un mois
- ▶ Informations : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

La formation est gratuite pour l'alternant ◀  
 Vous préparez un diplôme reconnu, tout en ayant une activité professionnelle ◀  
 Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle ◀

### Avantages pour l'alternant



### A Avantages pour l'entreprise

- ▶ Présélection possible de candidats par l'AFPI 84
- ▶ L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise
- ▶ Le financement de la formation peut être pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'entreprise

### Conditions d'admission

- ▶ Examen du dossier de candidature par un jury d'évaluation
- ▶ Éventuelle convocation par le jury pour un entretien de positionnement
- ▶ Admission prononcée après signature d'un contrat de professionnalisation



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE



### AFPI 84

Campus Agroparc  
60, chemin de Fontanille  
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50

Fax : 04 90 81 54 51

[contact@afpi84.com](mailto:contact@afpi84.com)

[www.formation-technologique.fr](http://www.formation-technologique.fr)